





L'enquête budget des familles a pour objectif principal de mesurer le niveau et l'évolution des dépenses des familles polynésiennes. Le poids de chaque catégorie de dépense dans le budget sert aussi à actualiser les pondérations utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. Ainsi, depuis le premier janvier 2018, l'indice des prix à la consommation repose sur la base 100 de décembre 2017 qui intègre les modifications de comportements intervenues dans la consommation des ménages depuis la précédente enquête en 2001. Ces changements de consommation sont seulement mesurables dans le cadre des enquêtes budget des familles. Ces dernières doivent donc être réalisées régulièrement pour limiter les divergences entre le poids accordé à telle et telle variété dans l'indice des prix à la consommation et son évolution réelle dans la consommation des ménages. Entre deux enquêtes, le calcul de l'indice repose sur l'usage d'outils statistiques qui limitent ces écarts. Cependant, ces outils se révèlent plus ou moins pertinents selon les postes de dépense et les motifs qui amènent à modifier leur poids dans le budget global des familles. La mesure de ces écarts montre ici qu'une actualisation plus précoce des pondérations aurait conduit à une inflation réelle plus marquée que celle mesurée par l'indice général des prix à la consommation.

# De l'enquête budget des familles à la matrice des pondérations de l'indice des prix à la consommation

## PROPOS LIMINAIRES

Pour des différences d'objectifs et de méthode, la matrice des pondérations de l'indice des prix à la consommation ne correspond pas totalement à celle issue directement de l'enquête budget des familles. Les normes EUROSTAT, sur lesquelles s'appuie la méthode utilisée pour le calcul de l'indice général des prix, imposent notamment de ne considérer que les dépenses effectuées sur le sol polynésien et d'exclure la part relevant des dépenses d'investissement car l'indice a vocation à suivre les dépenses courantes des ménages.

L'indice des prix à la consommation ne considère pas non plus toutes les variétés possibles de dépenses. Seules celles au dessus de 1 / 10 000<sup>ème</sup> sont suivies ; au-dessous, le poids n'est pas considéré comme significativement suffisant pour influencer la variation globale de l'indice. Ce seuil de 1 / 10 000<sup>ème</sup> est fixé par EUROSTAT.

Hors investissement, la pondération de la division Transport, dans laquelle se trouvent des dépenses substantielles effectuées à l'étranger, donc non prises en compte dans l'indice des prix, baisse légèrement.

### PONDÉRATIONS DE L'INDICE DES PRIX ET DE L'ENQUÊTE BUDGET DES FAMILLES SUR LES DOUZE DIVISIONS DE LA CLASSIFICATION

Division de la COICOP	Matrice	EBF 2015
Unité : %		
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	24,2	21,6
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	3,2	3,2
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	2,2	3,3
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	16,2	16,6
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	5,1	5,4
06 - Santé	1,4	1,4
07 - Transports	19,3	18,9
08 - Communications	5,5	5,3
09 - Loisirs et culture	6,3	6,8
10 - Enseignement, éducation	0,8	0,8
11 - Hôtellerie, café, restauration	7,4	7,6
12 - Autres biens et services	8,4	9,3

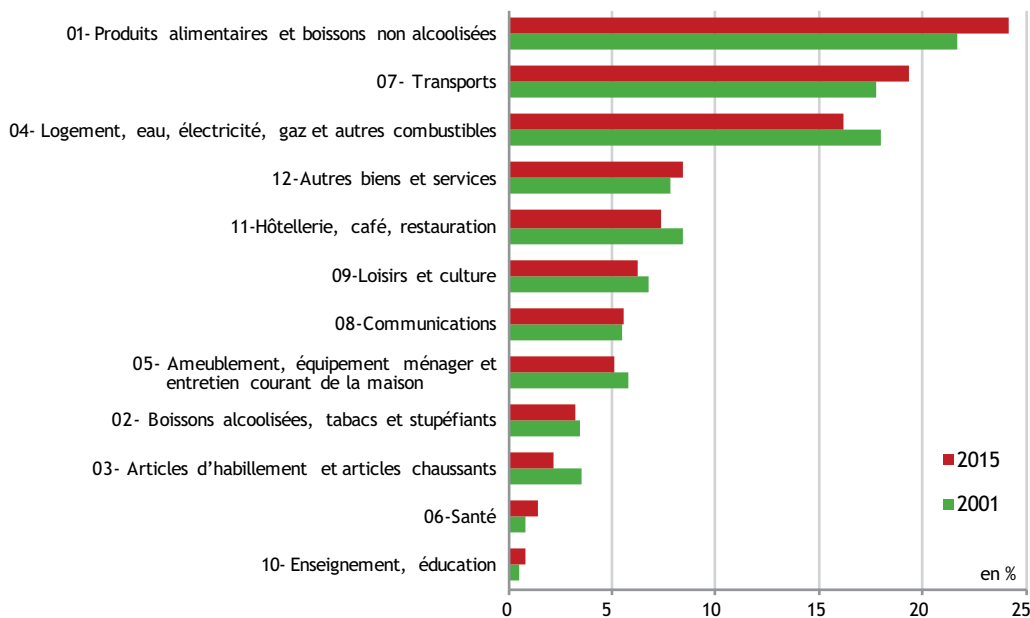
Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.



## 1 LA HIÉRARCHISATION DES DÉPENSES A ÉVOLUÉ DEPUIS 2001

Une dépense est un prix unitaire multiplié par une quantité consommée. La variation de la dépense entre 2001 et 2015 trouve donc sa source soit dans des modifications de prix, soit dans des changements de quantités consommées, soit dans les deux phénomènes simultanément.

### DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES SELON LES DOUZE DIVISIONS DE LA COICOP DANS L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION



Source : ISPF - Études Budgets des Familles 2001 et 2015.

L'alimentation, le logement et le transport sont toujours les trois plus importants postes de dépenses. Cependant, en 2001, les ménages consacraient un budget plus important au logement qu'aux transports. La baisse sensible du poids des loyers d'habitation intervenue entre 2001 et 2015 et celle, moindre, de la dépense en transport aérien expliquent ce changement de rang.

### 1.1 Des loyers en baisse depuis 2011

Selon le recensement de la population de 2002, recensement le plus proche de l'enquête budget des familles de 2001, environ 30 % des ménages étaient locataires, alors qu'ils n'étaient plus que 20 % au recensement de 2012. L'accession à la propriété est un des facteurs explicatifs de la diminution du nombre de locataires. De plus, le solde migratoire de la Polynésie française est négatif depuis 2002 et une bonne part des personnes ayant quitté le territoire étaient locataires. De facto, entre 2002 et 2012, le taux de logements vacants est passé de 6 % à 10 %. Cet accroissement du nombre de logements vacants a eu un impact sur les loyers, l'offre de logements devenant très supérieure à la demande. Il y a donc eu un double effet, une baisse des montants des loyers, mais également une baisse de la dépense globale des ménages en loyers.

Les loyers ont cependant progressé jusqu'en 2011 (+ 13 %), puis ont diminué jusqu'en 2015 (- 7,5 %). Ainsi sur la période de 2001 à 2015, l'évolution des loyers est modérée (+ 5 %), en revanche, le nombre de locataires a sensiblement diminué. L'effet quantité à la baisse prend le pas sur l'effet prix. Entre 2001 et 2015, le poids de la dépense en loyer a diminué de 25 % dans l'indice des prix à la consommation.

## 1.2 Une fréquentation des résidents plus faible dans le transport aérien

Entre 2001 et 2015, le poids de la dépense en transport aérien a diminué de 7,5 %. Le nombre de personnes transportées au départ de la Polynésie française a diminué d'environ 15 %. Or seule cette dépense est prise en compte dans l'indice des prix à la consommation. Sur la même période, les prix du transport aérien ont doublé. Cette forte progression peut expliquer pour partie la baisse de consommation.

## 1.3 Des modifications de comportements de consommation, en particulier pour l'habillement, l'équipement de la maison et l'hôtellerie-restauration

En 2001, la dépense des ménages en article d'habillement et articles chaussants était comparable à celle en boissons alcoolisées et tabacs. En 2015, les prix des vêtements et des chaussures ont fortement baissé et inversement, ceux des boissons alcoolisées et tabacs ont progressé. Aujourd'hui l'écart entre ces deux divisions atteint un point de pondération.

En 2001, les dépenses en ameublement et équipement de la maison étaient légèrement supérieures à celles destinées à la communication. En 2015, c'est l'inverse. L'effet prix est modéré sur l'ameublement (- 2 %), celui sur les communications est plus marqué (- 6 %). En revanche, depuis 2001, de nombreux services de communication se sont démocratisés (téléphonie mobile, internet) et la quantité consommée de ces biens et services a sensiblement progressé sur la période.

L'hôtellerie-restauration constituait un poste de dépense plus important que celui des autres biens et services en 2001. En 2015, cette hiérarchie s'est inversée avec la baisse de la fréquentation dans l'hôtellerie et la restauration et une hausse des prix de 20 %. A l'inverse, ils ont légèrement baissé pour les autres biens et services.

Par ailleurs, certains frais inexistant dans la matrice des pondérations de 2001 ont fait leur apparition en 2015, comme les frais bancaires et les dépenses en assurance vie.

## 2 COMMENT ANTICIPER CES CHANGEMENTS ?

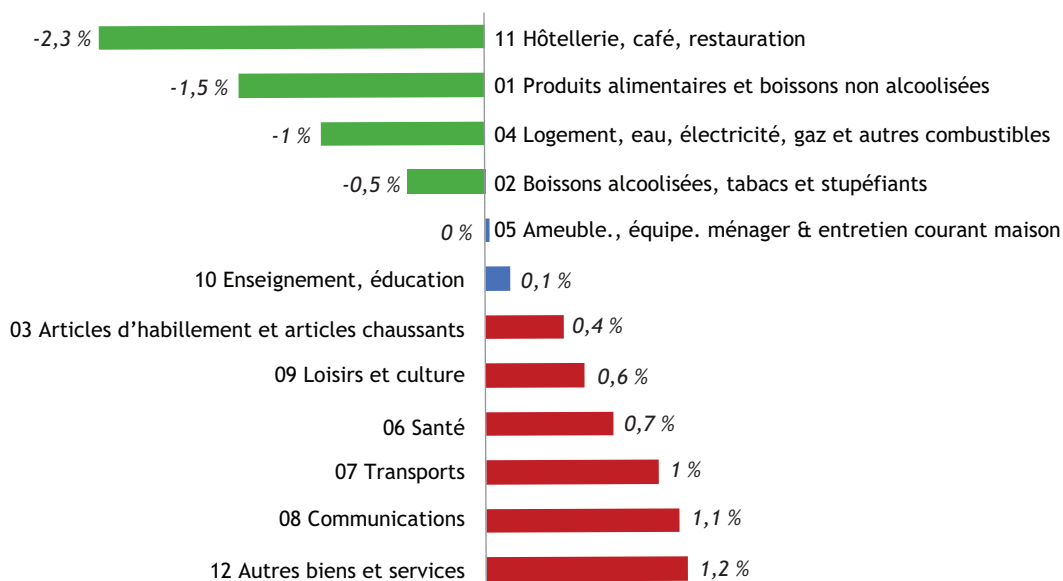
Était-il possible d'anticiper et d'estimer ces évolutions ? Les effets prix sont parfaitement connus, puisqu'ils proviennent des relevés de prix mensuels. En revanche, appréhender les variations de quantités consommées est plus difficile car elles dépendent de la sensibilité de la demande aux variations de prix. Lorsqu'un prix évolue, si le bien est indispensable, la quantité consommée variera peu. En revanche, si le bien présente une utilité moindre, ou qu'il est facilement substituable par d'autres biens, toute variation de prix peut avoir un impact non négligeable sur sa quantité consommée.

### 2.1 Une approche statistique conforme aux règles d'EUROSTAT

Les règles édictées par EUROSTAT<sup>1</sup> sont assez simples ; à chaque fin d'année, les variations de prix doivent actualiser les pondérations par chaînage annuel. Cette opération statistique part du principe qu'à budget constant, les variations de prix engendrent des redistributions budgétaires. Sans changement de mode de consommation et sans modification de budget, les biens dont les prix ont fortement augmenté occuperont une part budgétaire plus importante et, inversement, ceux dont les prix ont baissé occuperont une part budgétaire moindre. Cette méthode ne prend donc pas en considération les modifications de quantités consommées qui ne peuvent être connues que par des enquêtes de type enquête de consommation ou budget des familles.

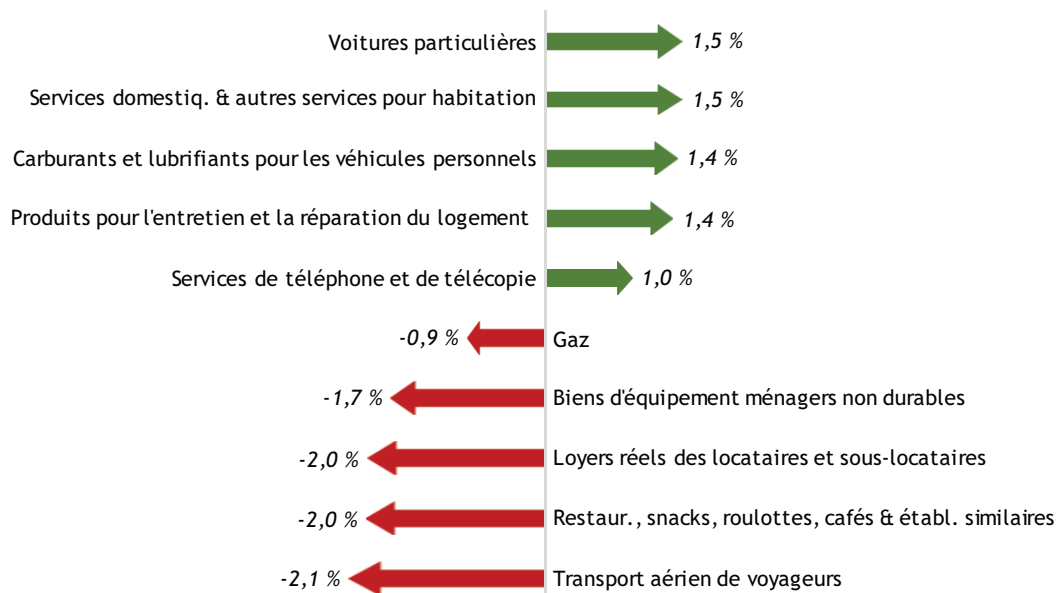
1 : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/hicp/publications/compendium>

**CONTRIBUTIONS DES 12 DIVISIONS DE LA COICOP À L'ÉCART ENTRE LA MATRICE DES PONDERATIONS IPC ISSUE DE L'ENQUÊTE BUDGET DES FAMILLES DE 2015 ET LA MATRICE DE L'IPC DE 2001 ACTUALISÉE PAR CHAÎNAGE**



Source : ISPF - Études Budgets des Familles 2001 et 2015.

**CINQ PLUS FORTES CONTRIBUTIONS À LA HAUSSE ET À LA BAISSÉ À L'ÉCART ENTRE LA MATRICE DES PONDERATIONS IPC ISSUE DE L'ENQUÊTE BUDGET DES FAMILLES DE 2015 ET LA MATRICE IPC DE 2001 ACTUALISÉE PAR CHAÎNAGE**



Source : ISPF - Études Budgets des Familles 2001 et 2015.

Les changements de comportements de consommation sont en général progressifs. C'est la raison pour laquelle la prise en compte des seuls effets prix conduit souvent à une bonne approximation de l'ajustement de la matrice des pondérations. Cependant, sur une période longue comme celle qui a séparé les deux dernières enquêtes budget des familles (15 ans), cet ajustement perd en qualité au fil du temps. La durée de vie maximale d'une matrice de pondération selon les normes EUROSTAT oscille entre 5 et 7 ans pour permettre à cet ajustement de conserver sa qualité.





Lorsque la contribution à la hausse ou à la baisse est importante, cela signifie que les consommateurs ont ajusté leurs quantités consommées en fonction des variations de prix et du caractère indispensable<sup>2</sup> ou non du bien. Cet ajustement est particulièrement visible à la baisse dans l'hôtellerie-restauration, l'alimentaire et le logement. À l'opposé, les dépenses de transport, de communication et celles des autres biens et services (dont les services financiers) ont été ajustées à la hausse. Cette évolution traduit à la fois les priorités de consommation, mais également le caractère inévitable de certaines dépenses, comme les frais financiers. Les dépenses en transport ne sont pas toutes compressibles puisqu'il faut se déplacer pour se rendre sur son lieu de travail. À l'inverse, à budget constant, les dépenses en hôtellerie-restauration peuvent tolérer des restrictions ou bien subir des substitutions. Par exemple, au lieu de manger dans un snack ou un restaurant, le consommateur mangera ce qu'il a lui-même préparé.

Au niveau des divisions de la COICOP, l'anticipation des évolutions de comportement par le chaînage annuel est satisfaisante. En effet, huit des douze divisions contribuent, chacune, en valeur absolue pour moins de 1 % à la distorsion de la matrice des pondérations. Cependant, plus la matrice est observée à un niveau détaillé, plus cette distorsion peut s'amplifier sur des niveaux plus fins de la nomenclature.

Au niveau détaillé, sur le transport aérien, le chaînage annuel s'est écarté de la réalité. Les quantités consommées de ce type de service sont en effet sensibles aux variations de prix et le chaînage annuel a fini par surpondérer ce groupe de produit. À l'inverse et dans une moindre mesure, il a sous-pondéré la consommation en voitures particulières. Les deux groupes de produits appartenant à la même division, leurs évolutions se sont compensées en termes de pondérations, cependant les impacts sur l'indice des prix ne se sont pas forcément compensés.

## 2.2 Les limites d'une approche mécanique

En l'absence d'informations complémentaires sur les quantités consommées, les études menées par EUROSTAT montrent<sup>3</sup> que le chaînage annuel constitue le meilleur moyen de suivre l'évolution de la matrice des pondérations. Au niveau agrégé, cet outil a anticipé correctement l'évolution de la matrice en Polynésie française entre 2001 et 2015 (voir encadré ci-dessous).

L'indice calculé sans chaînage annuel aurait divergé plus fortement encore avec la réalité économique puisque l'inflation entre décembre 2009 et décembre 2017 aurait été mesurée à 4,7 %, en deçà de l'indice officiel et de l'indice estimé sur la base de la nouvelle matrice des pondérations. De 2009 à fin 2015, l'inflation calculée aurait même sensiblement divergé avec la réalité économique. L'actualisation par chaînage annuel permet à l'indice de rester plus fidèle aux variations de prix que ne l'aurait fait la matrice non actualisée.

Ces divergences justifient pleinement le respect des normes EUROSTAT. En effet, l'actualisation de la matrice a réduit l'écart entre l'évolution de l'inflation hors actualisation et celle estimée à partir d'une matrice de pondération plus récente et donc plus proche de la consommation réelle des ménages polynésiens. L'absence de correction aurait eu tendance à tirer l'inflation vers le bas même dans des périodes où celle-ci était ouvertement plus marquée, comme entre fin 2009 et fin 2015.

En revanche, au niveau détaillé, sur certaines variétés, le chaînage annuel montre ses limites. Les voitures particulières et le transport aérien, en particulier, sont les variétés qui contribuent le plus à l'écart de pondération entre la matrice de 2015 et, celle de 2001 actualisée par chaînage annuel. L'information sur les quantités semblait a priori accessible par le biais des immatriculations et le nombre des passagers transportés, mais finalement trop partielle pour être exploitée.

2 : La théorie économique parle ainsi de biens dit « de GIFFEN », c'est à dire de biens dont le caractère indispensable est tel que même si leur prix augmente, leur quantité consommée s'accroît. Ces biens sont prioritaires dans les arbitrages budgétaires, et le consommateur préférera alors se passer de biens et services jugés plus secondaires. Les exemples les plus traditionnels de ce type de bien sont le pain, le riz, les pâtes. Lorsque le pouvoir d'achat diminue, la consommation se recentre vers ce qui satisfait au plus vite au détriment du reste, même si le prix de ces biens progresse.

3 : <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistical-books/-/KS-70-07-038>  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2964204/F1706.pdf>

### 2.2.1 Voitures particulières : du marché du neuf à celui de l'occasion

Les immatriculations de voitures particulières sont passées de 5 400 en 2001 à 2 800 en 2015, soit une baisse de 51 %. Or sur la même période, le prix des véhicules n'a progressé que de 6 % environ. Les statistiques ne permettent pas de distinguer si la consommation de véhicules « bon marché » a très fortement baissé au profit de véhicules plus coûteux, voire chers, qui atténuerait en dépense cette baisse de 51 %. La dernière enquête budget des familles révèle qu'entre 2001 et 2015, le commerce de véhicules s'est progressivement déplacé vers les véhicules d'occasion dont les transferts entre particuliers ont progressé de 60 %. Cette évolution en nombre n'a malheureusement pu être traduite en dépense car les transactions entre particuliers sont inconnues et, la seule prise en compte des évolutions du marché en quantité aurait sensiblement accentué la distorsion de la matrice des pondérations.

### 2.2.2 Transport aérien : qui voyage où ?

En ce qui concerne le transport aérien, les statistiques montrent qu'entre 2001 et 2015, le nombre de personnes transportées en lignes intérieures a baissé de 27 % et celui en lignes internationales de 10 %. En revanche, sur la même période, les prix des billets d'avion ont doublé. L'indice des prix à la consommation ne considère que les déplacements effectués par des résidents dans le cadre de déplacements non professionnels. Les déplacements payés et effectués par et pour le compte d'une entreprise ou société ne relèvent pas de la consommation des ménages et sont écartés de la matrice des pondérations. L'identification précise des différentes catégories de voyageurs n'est alors pas possible. In fine, la correction par les quantités aurait atténué la distorsion de la matrice. Cependant, l'ampleur de la baisse du nombre de personnes transportées n'est pas forcément la même que celle du nombre de résidents voyageant dans un cadre non professionnel.

Ces deux exemples traduisent la difficulté de prendre en considération les variations de quantité lorsque les informations statistiques ne sont pas précises et conformes aux critères de l'indice des prix à la consommation. C'est la raison pour laquelle EUROSTAT recommande, en l'absence de toute information précise, de réaliser sans ajustement la transformation des effets prix en effets valeur.

## 2.3 Évolution dans le temps et écart au réel

Plus l'intervalle de temps est conséquent entre deux enquêtes budget des familles, plus la distorsion avec la réalité est importante. En quatorze ans, la consommation des ménages a sensiblement évolué et s'est adaptée non seulement aux variations de prix mais également aux apparitions de nouveaux biens et services.

Ainsi, l'évolution technologique dans le secteur de la communication et de l'électronique grand public a modifié les comportements de consommation : téléphonie mobile, internet, le remplacement du magnétoscope par la technologie DVD puis Blue ray, etc. En général, ces nouveaux biens et services sont correctement appréhendés par la participation active des responsables de points de vente enquêtés dans le cadre de l'indice des prix. Par ailleurs, comme dans le cas du magnétoscope et du lecteur DVD, la satisfaction apportée au consommateur ne change pas de nature. L'intégration de ce type de changement est alors à la fois simple et évidente.

Les changements lents, réguliers et sans grand impact sur la collecte des prix sont les plus difficiles à appréhender sur une très longue période car ils passent relativement inaperçus. C'est le cas pour le fort développement du commerce de voitures d'occasion entre particuliers dont l'évolution s'est étalée sur les quatorze années. L'augmentation de 60 % sur 14 ans représente une croissance annuelle de seulement 3,5 % chaque année. Elle fut régulière de 2001 à 2006 et s'est légèrement accélérée jusqu'en 2008 avant de globalement stagner jusqu'en 2015.

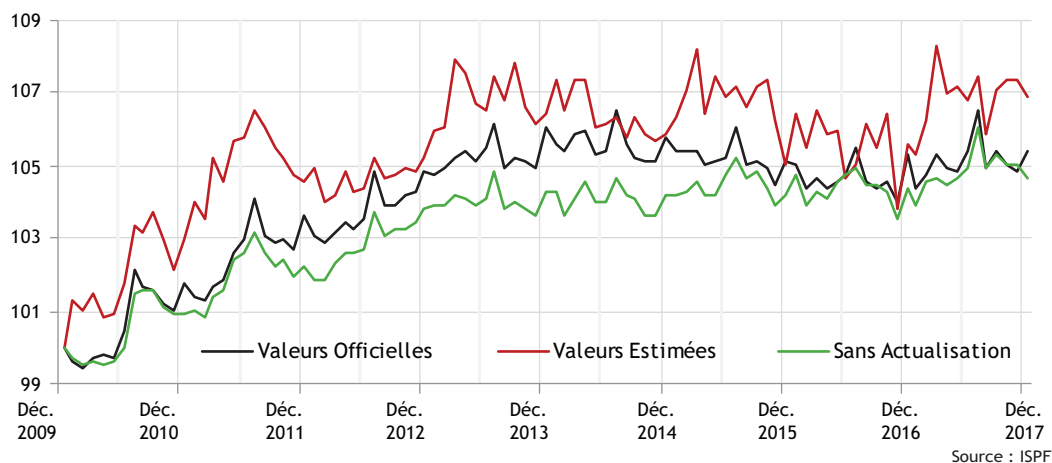


### 3 L'IMPACT SUR L'INDICE DES PRIX EST-IL SIGNIFICATIF ?

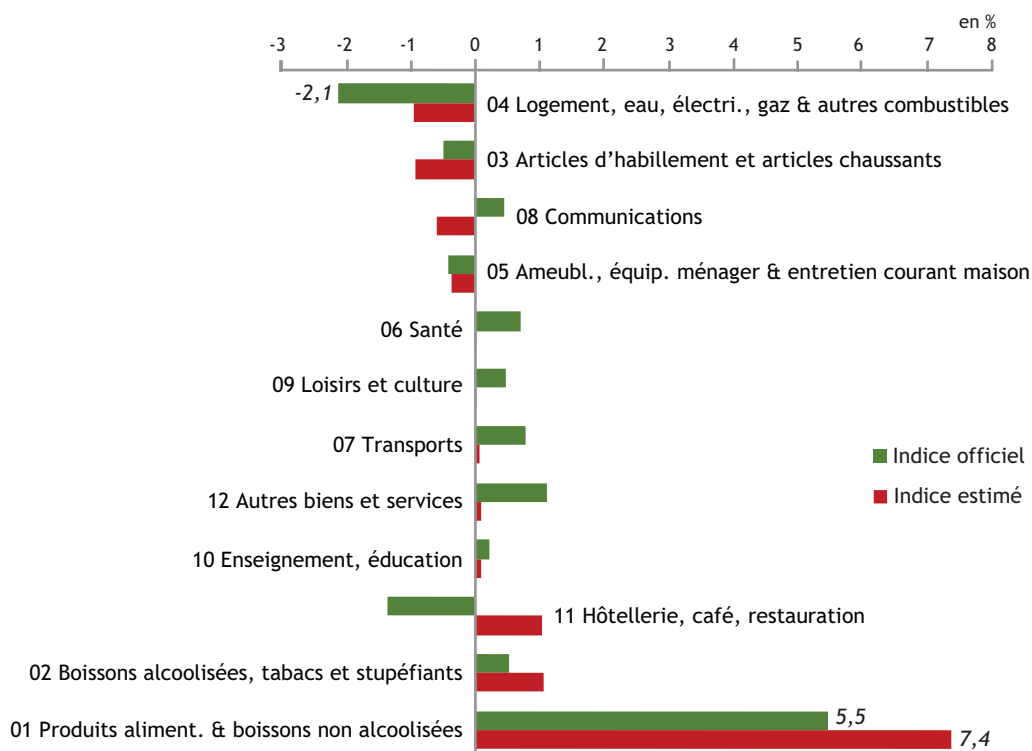
#### 3.1 Indice général : une inflation légèrement sous-estimée

L'indice des prix à la consommation a-t-il sensiblement dévié de ce qu'il aurait dû afficher ? Estimer l'écart est possible en utilisant la nouvelle matrice des pondérations sur les cinq à sept années qui ont précédé son introduction dans l'indice des prix à la consommation.

**ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL : OFFICIEL, ESTIMÉ AVEC LA NOUVELLE MATRICE DES PONDÉRATIONS ET SANS ACTUALISATION DE LA MATRICE**  
BASE 100 DÉCEMBRE 2009



**CONTRIBUTIONS DES DOUZE DIVISIONS DE LA COICOP AUX VARIATIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ENTRE DÉCEMBRE 2009 ET DÉCEMBRE 2017**



L'indice général estimé à partir de la nouvelle matrice des pondérations a progressé légèrement plus rapidement que ce qui a été officiellement mesuré entre décembre 2009 et décembre 2017. L'indice officiel mesurait une inflation de 5,3 % et celle estimée par la nouvelle matrice des pondérations s'élève à 6,9 %. Si la matrice n'avait jamais été actualisée, l'inflation calculée aurait été de 4,7 %. L'écart final entre l'indice général et l'indice estimé atteint ainsi 1,6 point d'indice (1,5 %), ce qui sur une inflation de 5,3 %, représente un écart de 30 % dans un contexte de faible inflation. Sans actualisation, l'écart serait de 2,2 points, soit 47,3 % rapportés à une inflation de 4,7 %.

Globalement les contributions des douze divisions de la COICOP à l'inflation vont dans le même sens excepté pour deux divisions : les communications (08) et l'hôtellerie-restauration (11). La division 01 - Produits alimentaires et boissons alcoolisées concentre dans les deux scénarios la quasi-totalité de la contribution à l'inflation.

La divergence sur la division 08 - Communications s'explique par le fait que la nouvelle matrice prend alors davantage en considération l'évolution sur la téléphonie mobile et internet que l'ancienne. Il s'agit des postes budgétaires dont les prix ont sensiblement diminué contrairement à la téléphonie fixe ou aux services de poste dont les prix ont progressé.

Dans l'hôtellerie-restauration, l'indice estimé augmente là où l'indice officiel baisse légèrement. Cette évolution résulte d'une redistribution des pondérations au sein même de la restauration vers des variétés dont les prix ont progressé davantage, au détriment de celles dont les prix ont globalement diminué sur la période.

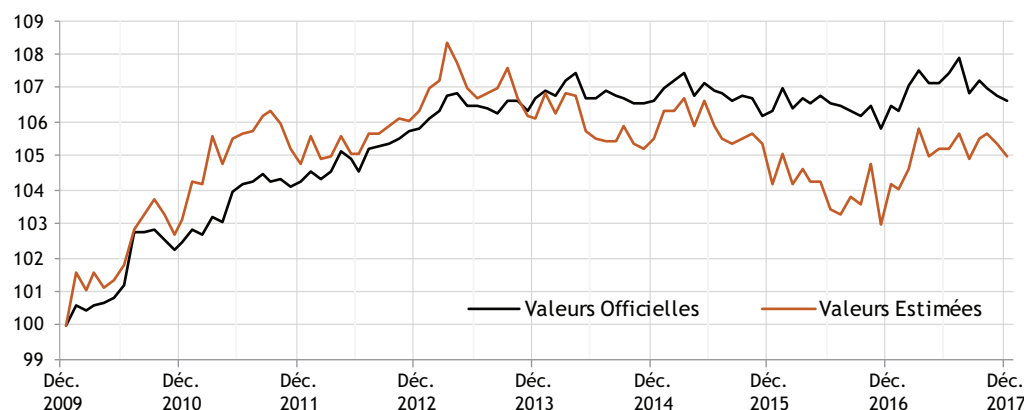
### 3.2 Indice ouvrier : une inflation légèrement surévaluée

L'enquête budget des familles permet également d'actualiser les pondérations de l'indice ouvrier<sup>4</sup>.

Le résultat est l'inverse de celui de l'indice général. L'indice ouvrier calculé a légèrement surestimé l'inflation pesant sur les ménages ouvriers. L'écart depuis décembre 2009 atteint 1,6 point (1,5 %), l'indice ouvrier officiel est en hausse de 6,6 % sur la période et l'indice estimé augmente légèrement moins (5,0 %). La différence de 1,6 point rapportée à une inflation de 6,6 % représente un écart de 25 %.

Dans l'ensemble, les contributions à la variation vont toutes dans le même sens et dans des proportions relativement comparables pour l'indice ouvrier. Une seule exception, la division 04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles. Dans cette division, l'indice ouvrier calculé a progressé entre décembre 2009 et décembre 2017 de 3,3 % là où l'indice estimé diminue de 5,4 %. Cette situation s'explique essentiellement par une pondération sensiblement plus forte des loyers, dans la nouvelle matrice, loyers qui ont baissé sur la période. Ce rééquilibrage de

#### ÉVOLUTION DE L'INDICE OUVRIER OFFICIEL ET DE L'INDICE OUVRIER ESTIMÉ AVEC SA NOUVELLE MATRICE DES PONDÉRATIONS - BASE 100 DÉCEMBRE 2009



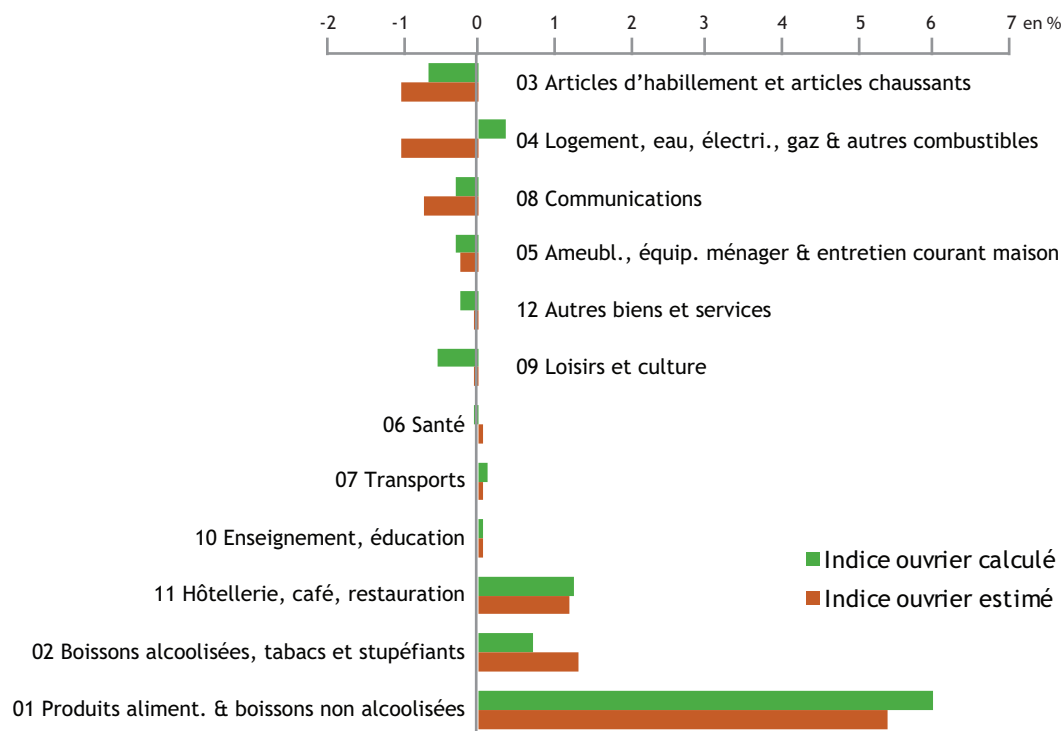
Source : ISPF



4 : Cet indice suit l'évolution des prix et donc, du pouvoir d'achat, des ménages dont le responsable de ménage est ouvrier et pour lesquels les revenus des individus qui les composent sont très proches du SMIG.

pondération rend l'indice ouvrier plus sensible à la baisse des loyers et moins réactif aux augmentations de prix sur les services d'entretien de la maison ou l'électricité. Cette situation peut résulter du décloisonnement familial et de la plus grande difficulté pour les personnes appartement à ce type de ménage à accéder à la propriété.

**CONTRIBUTIONS DES DOUZE DIVISIONS DE LA COICOP AUX VARIATIONS DE L'INDICE OUVRIER ENTRE DÉCEMBRE 2009 ET DÉCEMBRE 2017**



Source : ISPF

**4 DE L'IMPORTANCE D'UNE FRÉQUENCE RÉGULIÈRE ET RAPPROCHÉE DANS LES ENQUÊTES DE CONSOMMATION**

La matrice des pondérations a évolué entre 2001 et 2015. Les écarts apparaissent faibles en point d'indice entre inflation calculée et inflation estimée. Ce résultat est en grande partie lié à une évolution modérée des prix sur la période. L'écart de variation ramené en pourcentage est quant à lui significatif (entre 25 % et 30 %). Dans un contexte d'inflation prononcée, la distorsion de l'indice aurait été beaucoup plus importante, notamment pour les consommateurs.

En Polynésie française, certaines valeurs sont indexées directement et de manière mécanique sur l'indice des prix à la consommation. C'est le cas du SMIG, des pensions retraites, des salaires des agents non fonctionnaires de l'administration, etc. Dans certains cas l'indexation est appliquée lorsque l'indice franchit la barre des deux points d'augmentation, dans d'autre quand il franchit 2 % d'augmentation. L'écart de 1,6 point reste ici en dessous de ces valeurs seuils. Dans un contexte plus inflationniste, la barre des 2 points ou 2 % d'écart aurait été sans aucun doute franchie.

Les travaux menés par EUROSTAT démontrent que la durée de vie d'une matrice de pondération est d'environ cinq ans (maximum sept ans). Passé ce délai, les divergences sont considérées comme significatives. Les enquêtes budget des familles à l'échelle de la Polynésie française sont très coûteuses. Toutefois, pour actualiser la matrice des pondérations de l'indice des prix, les enquêtes de consommation quinquennales, plus légères et limitées au seul champ de l'indice des prix, sont recommandées pour satisfaire l'objectif de qualité de l'indice des prix. ■



## PRINCIPAUX RÉSULTATS CONCERNANT LES VALEURS CALCULÉES ET ESTIMÉES

Poste	Niveau	Matrice de 2001 Actualisée	Matrice de 2015	Inflation réelle	Inflation estimée
<b>0 - indice général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>5,3 %</b>	<b>6,9 %</b>
<b>01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	<b>1</b>	<b>256 117</b>	<b>241 548</b>	<b>19,8 %</b>	<b>29,6 %</b>
<b>011 - Produits alimentaires</b>	<b>2</b>	<b>227 808</b>	<b>215 787</b>	<b>21,2 %</b>	<b>32,3 %</b>
0111 - Pains et céréales	3	47 333	41 218	13,6 %	11,2 %
0112 - Viandes	3	57 449	56 721	21,2 %	18,9 %
0113 - Produits de la mer	3	36 370	36 875	79,2 %	119,3 %
0114 - Laites, fromages et œufs	3	19 512	20 042	-2,9 %	-2,6 %
0115 - Huiles et graisses	3	5 512	5 178	24,4 %	27,1 %
0116 - Fruits	3	8 994	8 582	-4,1 %	-8,0 %
0117 - Légumes	3	25 287	21 893	18,4 %	21,3 %
0118 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 113	12 448	17,9 %	13,2 %
0119 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	14 238	12 830	14,8 %	10,9 %
<b>012 - Boissons non alcoolisées</b>	<b>2</b>	<b>28 309</b>	<b>25 761</b>	<b>8,3 %</b>	<b>9,1 %</b>
0121 - Cafés, thés, cacao	3	4 580	4 817	10,6 %	8,5 %
0122 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes	3	23 729	20 944	7,8 %	9,2 %
<b>02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants</b>	<b>1</b>	<b>36 752</b>	<b>32 081</b>	<b>21,6 %</b>	<b>32,0 %</b>
<b>021 - Boissons alcoolisées</b>	<b>2</b>	<b>26 179</b>	<b>19 893</b>	<b>12,2 %</b>	<b>9,9 %</b>
0211 - Alcools de bouche, spiritueux	3	3 402	2 247	12,0 %	17,4 %
0212 - Vins et boissons fermentées	3	11 305	7 808	18,3 %	14,3 %
0213 - Bières	3	11 472	9 838	6,8 %	5,8 %
<b>022 - Tabacs</b>	<b>2</b>	<b>10 573</b>	<b>12 188</b>	<b>45,6 %</b>	<b>63,7 %</b>
0221 - Tabacs	3	10 573	12 188	45,6 %	63,7 %
<b>03 - Articles d'habillement et articles chaussants</b>	<b>1</b>	<b>17 608</b>	<b>22 042</b>	<b>-38,4 %</b>	<b>-42,1 %</b>
<b>031 - Articles d'habillement</b>	<b>2</b>	<b>14 585</b>	<b>17 258</b>	<b>-38,5 %</b>	<b>-44,4 %</b>
0311 - Tissus d'habillement	3	736	1 142	1,5 %	4,2 %
0312 - Vêtements	3	11 698	15 534	-46,3 %	-48,8 %
0313 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	389	582	-6,9 %	-29,2 %
0314 - Nettoyage, réparation et location de vêtement	3	1 762		31,9 %	25,7 %
<b>032 - Articles chaussants</b>	<b>2</b>	<b>3 023</b>	<b>4 784</b>	<b>-38,0 %</b>	<b>-34,0 %</b>
0321 - Chaussures et autres articles chaussants	3	3 023	4 784	-38,0 %	-34,0 %
<b>04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles</b>	<b>1</b>	<b>171 522</b>	<b>161 865</b>	<b>1,2 %</b>	<b>-6,5 %</b>
<b>041 - Loyers réels d'habitation</b>	<b>2</b>	<b>89 884</b>	<b>70 346</b>	<b>-5,3 %</b>	<b>-11,5 %</b>
0411 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	89 884	70 346	-5,3 %	-11,5 %
<b>043 - Entretien et réparation du logement</b>	<b>2</b>	<b>14 514</b>	<b>25 050</b>	<b>11,5 %</b>	<b>3,7 %</b>
0431 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	6 822	20 707	0,4 %	-2,0 %
0432 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	7 692	4 343	23,3 %	22,2 %
<b>044 - Services relatifs au logement</b>	<b>2</b>	<b>11 399</b>	<b>14 590</b>	<b>22,4 %</b>	<b>2,7 %</b>
0441 - Adduction d'eau	3	4 369	7 664	17,2 %	-1,1 %
0442 - Enlèvement des ordures	3	6 611	6 130	26,6 %	4,8 %
0443 - Services d'assainissement	3	419	796	46,7 %	24,4 %
<b>045 - Électricité, gaz et autres combustibles</b>	<b>2</b>	<b>55 725</b>	<b>51 879</b>	<b>5,6 %</b>	<b>-4,8 %</b>
0451 - Électricité	3	45 229	50 164	3,3 %	-5,3 %
0452 - Gaz	3	10 272	1 715	17,2 %	17,2 %
0453 - Combustibles liquides	3				
0454 - Combustibles solides	3	224		6,4 %	1,2 %
<b>05 - Ameublement, équipement ménager &amp; entretien courant de la maison</b>	<b>1</b>	<b>51 228</b>	<b>51 317</b>	<b>-5,5 %</b>	<b>-7,6 %</b>
<b>051 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol</b>	<b>2</b>	<b>3 117</b>	<b>5 975</b>	<b>-39,0 %</b>	<b>-41,5 %</b>
0511 - Meubles et articles d'ameublement	3	2 480	5 441	-44,4 %	-44,7 %
0512 - Tapis et autres revêtements de sol	3	637	534	-0,9 %	-24,6 %
<b>052 - Articles de ménage en textiles</b>	<b>2</b>	<b>2 035</b>	<b>3 139</b>	<b>-31,2 %</b>	<b>-33,8 %</b>
0521 - Articles de ménage en textiles	3	2 035	3 139	-31,2 %	-33,8 %
<b>053 - Appareils ménagers</b>	<b>2</b>	<b>6 620</b>	<b>6 932</b>	<b>-15,3 %</b>	<b>-9,6 %</b>
0531 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 631	5 700	-1,7,7 %	-13,7 %
0532 - Petits appareils électroménagers	3	826	937	-2,3 %	2,8 %
0533 - Réparation des appareils électroménagers	3	163	295	25,3 %	25,3 %
<b>054 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage</b>	<b>2</b>	<b>3 120</b>	<b>2 185</b>	<b>5,1 %</b>	<b>-6,9 %</b>
0541 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	3 120	2 185	5,1 %	-6,9 %
<b>055 - Outillage pour la maison et le jardin</b>	<b>2</b>	<b>5 958</b>	<b>4 822</b>	<b>-1,6 %</b>	<b>5,5 %</b>
0551 - Gros outillages et matériels électriques	3	1 307	1 094	-1,0 %	7,9 %
0552 - Petits outillages et matériels non électriques	3	4 651	3 728	-2,5 %	4,0 %
<b>056 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation</b>	<b>2</b>	<b>30 378</b>	<b>28 264</b>	<b>3,7 %</b>	<b>7,3 %</b>
0561 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	30 119	13 131	3,7 %	7,3 %
0562 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	259	15 133		
<b>06 - Santé</b>	<b>1</b>	<b>7 153</b>	<b>14 435</b>	<b>-0,8 %</b>	<b>-0,3 %</b>
<b>061 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical</b>	<b>2</b>	<b>3 461</b>	<b>7 790</b>	<b>4,2 %</b>	<b>2,5 %</b>
0611 - Produits pharmaceutiques	3	2 565	6 053	5,7 %	5,3 %
0612 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	133	605	-16,6 %	-6,5 %
0613 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	763	1 132	3,6 %	3,6 %
<b>062 - Services de consultation externe</b>	<b>2</b>	<b>3 289</b>	<b>5 997</b>	<b>-11,1 %</b>	<b>-8,3 %</b>
0621 - Services médicaux	3	3 289	2 522	-11,5 %	-9,1 %
0622 - Services dentaires	3		2 221		
0623 - Services paramédicaux	3		1 254		
<b>063 - Services hospitaliers</b>	<b>2</b>	<b>403</b>	<b>648</b>	<b>59,0 %</b>	<b>20,9 %</b>
0631 - Services hospitaliers	3	403	648	59,0 %	20,9 %
<b>07 - Transports</b>	<b>1</b>	<b>183 116</b>	<b>193 165</b>	<b>3,4 %</b>	<b>-0,4 %</b>
<b>071 - Véhicules</b>	<b>2</b>	<b>82 278</b>	<b>97 319</b>	<b>0,8 %</b>	<b>-1,4 %</b>
0711 - Voitures particulières	3	78 703	93 674	1,2 %	-1,2 %
0712 - Motocycles	3	2 461	2 691	-4,8 %	-8,8 %
0713 - Bicyclettes	3	1 114	954	-11,8 %	8,9 %
<b>072 - Utilisation des véhicules personnels</b>	<b>2</b>	<b>44 387</b>	<b>65 123</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>-4,8 %</b>

.../...

Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS CONCERNANT LES VALEURS CALCULÉES ET ESTIMÉES (FIN)

Poste	Niveau	Matrice de 2001 Actualisée	Matrice de 2015	Inflation réelle	Inflation estimée
0721 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	7 419	13 445	12,1 %	- 10,3 %
0722 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	28 601	43 048	- 6,2 %	- 7,3 %
0723 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	5 772	6 671	18,4 %	20,9 %
0724 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 595	1 959	1,9 %	1,6 %
<b>073 - Services de transport</b>	<b>2</b>	<b>56 451</b>	<b>30 723</b>	<b>10,5 %</b>	<b>10,2 %</b>
0732 - Transport de voyageurs par route	3	2 195	953	25,4 %	15,4 %
0733 - Transport aérien de voyageurs	3	47 262	25 769	9,6 %	9,6 %
0734 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	6 994	4 001	13,1 %	12,9 %
<b>08 - Communications</b>	<b>1</b>	<b>44 113</b>	<b>55 246</b>	<b>- 4,4 %</b>	<b>- 11,3 %</b>
<b>081 - Services postaux</b>	<b>2</b>	<b>1 470</b>	<b>793</b>	<b>9,8 %</b>	<b>10,6 %</b>
0811 - Services postaux	3	1 470	793	9,8 %	10,6 %
<b>082 - Équipements de téléphonie et de télécopie</b>	<b>2</b>	<b>442</b>	<b>2 700</b>	<b>- 4,8 %</b>	<b>- 15,1 %</b>
0821 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	442	2 700	- 65,9 %	- 15,1 %
<b>083 - Services de téléphonie et d'accès à internet</b>	<b>2</b>	<b>42 201</b>	<b>51 753</b>		
0831 - Services de téléphonie et de télécopie	3	42 201	51 753	- 3,1 %	- 11,5 %
<b>09 - Loisirs et culture</b>	<b>1</b>	<b>56 962</b>	<b>62 615</b>	<b>- 6,6 %</b>	<b>- 0,6 %</b>
<b>091 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques</b>	<b>2</b>	<b>3 977</b>	<b>6 753</b>	<b>- 50,3 %</b>	<b>- 11,6 %</b>
0911 - Appareils de réception, d'enregistre. & reproduction du son & image	3	1 158	2 683	- 49,6 %	- 14,2 %
0912 - Équipement photographique & cinématographiq., instrument d'optique	3	416		- 54,3 %	- 41,6 %
0913 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	1 210	3 628	- 42,4 %	- 11,8 %
0914 - Supports d'enregistrement	3	672		- 73,5 %	- 42,5 %
0915 - Réparation équipements informatiques, & matériel traitement information	3	521	442	1,9 %	1,5 %
<b>092 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture</b>	<b>2</b>	<b>1 600</b>	<b>4 794</b>	<b>- 4,9 %</b>	<b>17,2 %</b>
0921 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	1 221	4 474	5,2 %	17,5 %
0922 - Biens durables pour loisirs d'intérieur, y/c les instruments de musique	3	379		- 29,7 %	- 35,6 %
0923 - Réparation des autres biens durables importants pour loisirs et culture	3		320		
<b>093 - Autres articles &amp; équipement loisirs, jardins &amp; animaux d'agrément</b>	<b>2</b>	<b>14 746</b>	<b>20 184</b>	<b>- 12,2 %</b>	<b>- 4,8 %</b>
0931 - Jeux, jouets et passe-temps	3	1 555	5 282	- 38,5 %	- 43,7 %
0932 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 070	2 476	- 11,1 %	- 16,4 %
0933 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 413	5 154	- 16,5 %	- 2,4 %
0934 - Animaux d'agrément et produits liés	3	4 797	5 773	7,1 %	13,7 %
0935 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	911	1 499	- 11,9 %	- 11,9 %
<b>094 - Services récréatifs, sportifs et culturels</b>	<b>2</b>	<b>21 214</b>	<b>20 650</b>	<b>5,3 %</b>	<b>3,0 %</b>
0941 - Services sportifs et récréatifs	3	4 937	7 592	7,4 %	6,6 %
0942 - Services culturels	3	12 657	10 460	3,9 %	- 0,4 %
0943 - Jeux de hasard	3	3 620	2 598		
<b>095 - Édition, presse et papeterie</b>	<b>2</b>	<b>9 967</b>	<b>6 184</b>	<b>2,7 %</b>	<b>11,3 %</b>
0951 - Édition de livres	3	1 575	1 089	1,3 %	8,2 %
0952 - Journaux et périodiques	3	5 314	2 137	6,9 %	7,2 %
0953 - Imprimés divers	3	491		- 3,3 %	- 2,4 %
0954 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 587	2 958	- 3,4 %	17,8 %
<b>096 - Voyages à forfait</b>	<b>2</b>	<b>5 458</b>	<b>4 050</b>	<b>12,8 %</b>	<b>13,8 %</b>
0961 - Voyages à forfait	3	5 458	4 050	12,8 %	13,8 %
<b>10 - Enseignement, éducation</b>	<b>1</b>	<b>6 515</b>	<b>7 861</b>	<b>11,6 %</b>	<b>10,7 %</b>
<b>101 - Enseignement maternel et primaire</b>	<b>2</b>	<b>1 972</b>	<b>2 177</b>	<b>8,4 %</b>	<b>8,4 %</b>
1011 - Enseignement maternel et primaire	3	1 972	2 177	8,4 %	8,4 %
<b>102 - Enseignement secondaire</b>	<b>2</b>	<b>2 772</b>	<b>2 578</b>	<b>12,6 %</b>	<b>12,6 %</b>
1021 - Enseignement secondaire	3	2 772	2 578	12,6 %	12,6 %
<b>103 - Enseignement post secondaire non supérieur</b>	<b>2</b>	<b>1 482</b>	<b>536</b>	<b>14,4 %</b>	<b>14,4 %</b>
1031 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	1 482	536	14,4 %	14,4 %
<b>104 - Enseignement supérieur</b>	<b>2</b>	<b>289</b>	<b>2 325</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,8 %</b>
1041 - Enseignement supérieur	3	289	2 325	9,8 %	9,8 %
<b>105 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier</b>	<b>2</b>	<b>245</b>	<b>245</b>		
1051 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	245	245		
<b>11 - Hôtellerie, café, restauration</b>	<b>1</b>	<b>96 363</b>	<b>73 676</b>	<b>13,0 %</b>	<b>13,1 %</b>
<b>111 - Services de restauration</b>	<b>2</b>	<b>90 621</b>	<b>70 145</b>	<b>13,4 %</b>	<b>13,4 %</b>
1111 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	81 507	61 909	15,2 %	15,0 %
1112 - Cantines	3	9 114	8 236	- 0,8 %	2,2 %
<b>112 - Services d'hébergement</b>	<b>2</b>	<b>5 742</b>	<b>3 531</b>	<b>6,7 %</b>	<b>7,0 %</b>
1121 - Services d'hébergement	3	5 742	3 531	6,7 %	7,0 %
<b>12 - Autres biens et services</b>	<b>1</b>	<b>72 551</b>	<b>84 149</b>	<b>1,4 %</b>	<b>0,2 %</b>
<b>121 - Soins personnels</b>	<b>2</b>	<b>21 839</b>	<b>19 246</b>	<b>4,7 %</b>	<b>5,6 %</b>
1211 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 377	5 889	12,7 %	9,3 %
1212 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 382	1 081	- 0,4 %	5,4 %
1213 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	15 080	12 276	2,6 %	4,0 %
<b>123 - Effets personnels non définis ailleurs</b>	<b>2</b>	<b>4 710</b>	<b>5 519</b>	<b>- 5,3 %</b>	<b>4,9 %</b>
1231 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 331	2 148	- 4,0 %	23,7 %
1232 - Autres effets personnels	3	2 379	3 371	- 6,5 %	- 5,7 %
<b>124 - Protection sociale</b>	<b>2</b>	<b>1 212</b>	<b>8 558</b>	<b>11,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
1241 - Protection sociale	3	1 212	8 558	11,0 %	0,0 %
<b>125 - Assurances</b>	<b>2</b>	<b>41 583</b>	<b>44 113</b>	<b>- 0,3 %</b>	<b>- 6,6 %</b>
1251 - Assurances vie et décès	3		9 134		
1252 - Assurances liées au logement	3	5 252	4 781	2,6 %	2,6 %
1253 - Assurances liées à la santé	3	5 192	4 628	63,2 %	157,1 %
1254 - Assurances liées aux transports	3	28 307	24 932	- 9,0 %	- 9,1 %
1255 - Autres assurances	3	2 832	638	22,5 %	22,5 %
<b>126 - Services financiers non définis ailleurs</b>	<b>2</b>	<b>224</b>	<b>224</b>		
1262 - Autres services financiers non définis ailleurs	3		224		
<b>127 - Autres services non définis ailleurs</b>	<b>2</b>	<b>3 207</b>	<b>6 489</b>	<b>9,5 %</b>	<b>15,5 %</b>
1271 - Autres services non définis ailleurs	3	3 207	6 489	9,5 %	15,5 %

Source : ISPF - Étude Budget des Familles 2015.



# De l'enquête budget des familles à la matrice des pondérations de l'indice des prix à la consommation

L'enquête budget des familles a pour objectif principal de mesurer le niveau et l'évolution des dépenses des familles polynésiennes. Le poids de chaque catégorie de dépense dans le budget sert aussi à actualiser les pondérations utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. Ainsi, depuis le premier janvier 2018, l'indice des prix à la consommation repose sur la base 100 de décembre 2017 qui intègre les modifications de comportements intervenues dans la consommation des ménages depuis la précédente enquête en 2001. Ces changements de consommation sont seulement mesurables dans le cadre des enquêtes budget des familles. Ces dernières doivent donc être réalisées régulièrement pour limiter les divergences entre le poids accordé à telle et telle variété dans l'indice des prix à la consommation et son évolution réelle dans la consommation des ménages. Entre deux enquêtes, le calcul de l'indice repose sur l'usage d'outils statistiques qui limitent ces écarts. Cependant, ces outils se révèlent plus ou moins pertinents selon les postes de dépense et les motifs qui amènent à modifier leur poids dans le budget global des familles. La mesure de ces écarts montre ici qu'une actualisation plus précoce des pondérations aurait conduit à une inflation réelle plus marquée que celle mesurée par l'indice général des prix à la consommation.■

## 5 ans

C'est la durée recommandée entre deux enquêtes type consommation pour satisfaire l'objectif de qualité de l'indice général des prix à la consommation.